

# REGLEMENT DE LA VOIE ROMAINE DU 18 AVRIL 2021 DE FONDETTES

## Alerte Sportive Fondettes section VTT

Randonnée VTT et marche, sur les communes de Fondettes, Luynes, Saint Etienne de Chigny, Cinq Mars la Pile, Mazieres de Touraine et Langeais.

### **Participants :**

Elle est ouverte à tous, licenciés ou non, à condition d'être âgé de 18 ans et plus ou d'être accompagné d'un adulte.

### **Parcours :**

- > 4 circuits de VTT et gravel de 30, 45, 60 et 85 km
- > 2 circuits de marche et trail de 10 et 15 km (30 km possible en trail)

### **Ravitaillements :**

Pour les obligations sanitaires seul un sac ravitaillement sera distribué aux inscriptions.  
1 point d'eau sera disponible sur le parcours.

### **Horaires :**

Inscriptions de 7h30 à 10h00 au Gymnase de la rue du Moulin à Vent  
Départ libre, après l'inscription, et sans classement à partir de 7h30 (8h30 maxi pour le 85km) et départ groupé à 9h00.

### **Sécurité: (voir en plus le règlement sur la sécurité sanitaire)**

Le port du casque est obligatoire.

Chaque participant s'engage à ce que l'ensemble de son matériel soit conforme à la pratique du VTT, notamment au niveau des organes de sécurité : frein, casque ...

Les participants sont tenus de respecter, sur la totalité du parcours, le code de la route et les arrêts.

Merci de respecter l'environnement tout au long des parcours en conservant avec vous les emballages de vos produits énergétiques, chambres à air usagées ou toute autre pièce détachée.

Adapter sa vitesse aux difficultés du parcours et en particulier lors des rencontres d'autres usagers.

Être courtois avec les autres usagers des chemins.

### **Organisation:**

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance « responsabilité civile ».

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique, accident...).

### **Droit à l'image:**

Toutes les photos de la randonnée et des participants pourront être utilisées par les organisateurs.

En cas d'accident, faites le 15 ou le 18.

*Le parcours traverse des propriétés privées pour lesquelles nous avons reçus l'autorisation exceptionnelle des propriétaires le jour de la manifestation. Nous vous remercions donc de respecter ces lieux en dehors de cette journée.*

**L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.**